

Questions orales

Mlle MacDonald: Pour le compte de qui le font-ils? S'ils agissent de leur propre initiative, quelles mesures entend-on prendre pour qu'ils soient réprimandés publiquement et au plus tôt pour avoir osé s'ingérer ainsi dans les affaires parlementaires britanniques?

M. Trudeau: Madame le Président, à ma connaissance, les seuls fonctionnaires qui essaient d'influencer le gouvernement britannique sont les représentants à Londres de certains gouvernements provinciaux. M. Loïselle, le représentant du gouvernement du Québec, a admis le faire. Nous croyons que cela relève du plus pur colonialisme, et personne dans mon gouvernement...

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: ... ni aucun fonctionnaire relevant du présent gouvernement n'est autorisé à quémander quoi que ce soit au gouvernement britannique à cet égard.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PRODUITS DANGEREUX

L'ENVOI DE PESTICIDE VITAVAX AU NÉPAL ET À L'INDE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je vais poser ma question à son secrétaire parlementaire. J'ai téléphoné à son bureau aujourd'hui pour l'avertir de la question que je voulais soulever cet après-midi.

Au cours du mois de septembre 1980, l'ACDI a fait don au Népal et à l'Inde de 15 tonnes métriques de pesticide Vitavax. Je voudrais savoir pourquoi l'ACDI expédie au Tiers monde ce produit chimique qui est peut-être dangereux, étant donné qu'une enquête judiciaire est actuellement en cours au Manitoba sur la mort d'un agriculteur exposé au Vitavax. Le médecin légiste a attribué son décès au Vitavax. La société Uniroyal qui fabrique le produit ainsi que les services fédéraux soutiennent que l'agriculteur n'avait pas lu attentivement l'étiquette et qu'il n'avait pas revêtu les vêtements appropriés. Si l'emploi du Vitavax exige de telles précautions, comment le ministère des Affaires extérieures peut-il s'imaginer que les travailleurs agricoles de l'Inde et du Népal peuvent s'en servir en toute sécurité? Le ministère a-t-il prévenu les pays en cause des dangers inhérents à l'emploi du Vitavax?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, j'ai lu, comme beaucoup d'entre nous, les déclarations attribuées au député dans les journaux de ce matin qui se font l'écho de ce qu'il a dit hier au comité permanent de l'agriculture. Il a laissé entendre que le Canada a causé du tort aux populations du Tiers monde en leur expédiant des pesticides que nous jugeons bon d'utiliser au Canada.

● (1440)

Je suis indignée que le député soulève une question semblable. Ce faisant, il laisse entendre que telle est la politique du gouvernement canadien à l'égard du Tiers monde. Faisant preuve de paternalisme, le député suggère que les habitants de l'Inde et du Népal ne sont pas assez évolués pour apprendre à se servir des pesticides qu'utilisent les Canadiens. C'est comme s'il s'opposait à l'électrification rurale à cause des risques d'électrocution. Que propose-t-il au juste?

M. de Jong: Madame le Président, je suggère à notre bon gouvernement de se montrer réaliste à l'égard des réalités du Tiers monde.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Papa a raison!

M. de Jong: Ma question supplémentaire porte sur les effets du Vitavax en agriculture. En Saskatchewan, le taux de germination de 500,000 livres de colza traité au Vitavax n'est que de 10 p. 100. Je veux savoir si le ministère de l'Agriculture a demandé au ministère des Affaires extérieures d'informer le gouvernement du Népal et de l'Inde que le taux de germination du colza n'était que de 10 p. 100 et que le Vitavax utilisé trop généreusement dans leurs pays pourrait causer une famine? Je me demande quelle est l'attitude du gouvernement?

Mme Bégin: Madame le Président, je dois préciser que le député, pour étayer son argument, a déjà conclu que l'utilisation rationnelle ou abusive, du Vitavax a entraîné la mort d'un agriculteur au Manitoba.

M. de Jong: Parlez-vous de germination?

Mme Bégin: Pourtant le décès n'est pas encore relié à l'utilisation du Vitavax ou à d'autres produits contenant de la lindane. C'est une première constatation. Une enquête est en cours présentement. Le député doit dire toute la vérité, par exemple que l'analyse du foie a révélé seulement six parties de lindane par milliard, ce qui ne permet pas de conclure que la personne a été victime d'une surdose de ce produit chimique. A partir d'un seul cas, on ne peut conclure qu'il serait dangereux de fournir des pesticides au Tiers monde. Je pense que ce raisonnement manque de rigueur intellectuelle.

* * *

[Français]

LES POSTES

L'ÉMISSION D'UN TIMBRE COMMÉMORATIF EN L'HONNEUR DU TRÈS HONORABLE JULES LÉGER

M. Pierre Gimaiel (Lac-Saint-Jean): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Postes. Vu le décès du très honorable Jules Léger, que personnellement j'ai toujours considéré comme un grand Canadien et que la plupart des gens dans ce pays ont toujours admiré pour les nombreuses années de sa vie qu'il a données à notre pays, est-ce que le ministre pourrait dire si son ministère envisage d'émettre un timbre commémoratif en son honneur?